

REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARDECHE

COMMUNE DE  
07590 ST ETIENNE DE LUGDARES  
SEANCE DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix sept et le dix sept mars à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 8 mars 2017 se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdarès sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Jean Louis Chaze, Monsieur Mathieu Clavel, Monsieur Henri Darbousset, Monsieur Cyril Mallet, Madame Valérie Rouveyrol, , Monsieur Jean Marie Vialle,

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

Absents : Monsieur Dominique Teyssier (pouvoir à Marc CHAMPEL)

Monsieur Jean Claude Villesseche (pouvoir à Françoise BENOIT)

**Objet : ETAT DES RESTES A REALISER :**

Monsieur le Maire indique que seul le budget Chaufferie Bois présente des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépense un reste de 15 000€
- En recette un reste de 206 000€ en provenance pour partie de l'ADEME et pour partie de la Région Auvergne Rhône Alpes

Ces restes à réaliser font ressortir un excédent de financement de 191 000€

**Objet : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION ;**

**1) Compte de gestion et compte administratif du Budget principal**

Madame Françoise BENOIT, 2<sup>ème</sup> adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par la trésorière, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Elle donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, compte tenu de l'excédent 2015 reporté de 521 435.67€, des dépenses qui se sont élevées à 485 845.68€ et des recettes à 705 035.20€, le résultat de clôture est excédentaire de 740 625.19€
- **En investissement**, compte tenu d'un déficit 2015 reporté de 179 744.37€ des dépenses qui se sont élevées à 314 507.06€ et des recettes à 318241.29€, le résultat de clôture est déficitaire de 176 010.14€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés**
- **Décide d'affecter 176 010.14 au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et 564 615.05 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté ;**
- **Donne quitus au comptable**

## **2) Compte de gestion et compte administratif du budget de l'eau**

Madame Françoise BENOIT, 2<sup>ème</sup> adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par la trésorière, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Elle donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, compte tenu de l'excédent 2015 reporté de 7 937.56€, des dépenses qui se sont élevées à 103 172.02 et des recettes à 109 851.84, le résultat de clôture est excédentaire de 14 617.38€
- **En investissement**, compte tenu d'un excédent 2015 reporté de 12 439.42€ des dépenses qui se sont élevées à 47 364.17€ et des recettes à 170 428.21, le résultat de clôture est excédentaire de 135 503.46€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés**
- **Décide d'affecter 135 503.46€ en excédent d'investissement reporté et 14 617.38€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté ;**
- **Donne quitus au comptable**

## **3) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe logements sociaux**

Madame Françoise BENOIT, 2<sup>ème</sup> adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par la trésorière, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Elle donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, Néant
- **En investissement**, compte tenu d'un déficit 2015 reporté de 53 327.85€ des dépenses qui se sont élevées à 5 315.31€ et des recettes à 17 311.29€, le résultat de clôture est déficitaire de 41 331.87€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés**
- **Décide d'affecter 41 331.87€ en déficit d'investissement reporté ;**
- **Donne quitus au comptable**

## **4) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe lotissement**

Madame Françoise BENOIT, 2<sup>ème</sup> adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par la trésorière, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Elle donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, NEANT
- **En investissement**, NEANT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés**
- **Donne quitus au comptable**

## **5) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe de la section de Communes du Cros**

Madame Françoise BENOIT, 2<sup>ème</sup> adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par la trésorière, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Elle donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, compte tenu de l'excédent 2015 reporté de 45 159.18€, des dépenses qui se sont élevées à 3532.13€ et des recettes à 16 126.42€, le résultat de clôture est excédentaire de 57 753.29€
- **En investissement**, compte tenu d'un excédent 2015 reporté de 3 550.35€ des dépenses qui se sont élevées à 34 744.74€, le résultat de clôture est déficitaire de 31 194.39€

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés**
- **Décide d'affecter 31 194.39€ au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et 26 558.90€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté ;**
- **Donne quitus au comptable**

## **6) Compte de gestion et compte administratif et des restes à réaliser 2016 du budget annexe chaufferie bois**

Madame Françoise BENOIT, 2<sup>ème</sup> adjoint indique qu'il y a concordance parfaite entre le compte de gestion établi par la trésorière, comptable de la Commune, et le compte administratif.

Elle donne lecture des résultats antérieurs reportés et des dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **En fonctionnement**, les dépenses se sont élevées à 58 734.55€ et des recettes à 64 386.37€, le résultat de clôture est excédentaire de 5 651.82€
- **En investissement :**
  - o **les restes à réaliser 2016 sont les suivants : en dépense : 15000€ et en recettes (subvention ADEME et Région) 206 000 soit un excédent des restes à réaliser de 191 000**
  - o compte tenu d'un déficit 2015 reporté de 278 621.82€ des dépenses qui se sont élevées à 54 038.10€, et des recettes à 89 297.85€ le résultat de clôture est déficitaire de 243 362.07€. Compte tenu des RAR le besoin de financement ressort à 52 362.07€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve les restes à réaliser 2016**
- **Vote le compte administratif et le compte de gestion tels que présentés**
- **Décide d'affecter 5 651.82 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et 243 362.07€ au compte déficit d'investissement reporté;**
- **Donne quitus au comptable**

## **Objet : ACQUISITION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Monsieur le Maire indique que la Commune était intéressée par l'acquisition de l'ancienne gendarmerie située à l'entrée du Chef-lieu et composée de 6 logements totalisant 556m<sup>2</sup> et de locaux de services de 141m<sup>2</sup>.

Il indique que, la Commune avait fait une offre d'achat pour un montant net vendeur de 130 000€ via la plateforme Agorastore et que cette offre a été retenue.

Compte tenu des frais de la Plateforme qui s'élèvent à 12480€ le coût de l'acquisition s'élève à 142480€.

Il indique que l'acte authentique sera passé en la forme administrative et que la Commune devra, le jour de l'acte verser la somme de 12 480€ à Agorastore, la somme de 130 000€ sera payée au Conseil Départemental de l'Ardèche sur émission d'un titre de recette par le Département.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Confirme son accord pour l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'ancienne gendarmerie pour un montant global de 142 480€ se décomposant en : 12 480€ représentant les frais de la plateforme Agorastore et 130 000€ représentant le prix de vente de l'immeuble ;**
- **Autorise le versement de 12 480€ au mandataire Agorastore domicilié 20 rue Voltaire, 93 100 Montreuil, le jour de la signature de l'acte authentique ;**
- **Autorise le versement de 130 000€ au Département représentant le prix de vente augmenté des frais liés à l'enregistrement de l'acte ;**
- **Donne mandat au Maire pour entreprendre toute démarche qui serait nécessaire et l'autorise à signer l'acte authentique en la forme administrative.**

## **Objet : ENTRE LA COMMUNE ET LE SIVOM pour des PRESTATIONS DE SERVICE OU D'ASSISTANCE**

Au vue de la complexité des projets relatifs à la recherche ou à la protection de ses ressources en eau potable et des difficultés rencontrées par la Commune, le Maire propose de conventionner avec le SIVOM de St Etienne de Lugdars pour bénéficier d'une assistance dans le suivi des dossiers AEP.

Cette assistance ou prestation de services sera facturée par le SIVOM au coût réel du service.

Les modalités de celle-ci seront fixées dans le cadre d'une convention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

- **accepte le principe de recourir à l'assistance technique du SIVOM dans le cadre du suivi de ses projets de protection ou de recherche en eau potable ;**
- **Autorise le Maire à signer une convention de services élaborée conjointement**

## **Objet : CONVENTIONS DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS**

Monsieur le Maire indique que lors de notre séance du 14 décembre 2016, le Conseil avait délibéré sur les conventions à mettre en place entre la Commune et le CCAS concernant la location de la buanderie et de divers locaux, le Foyer de vie « les Tilleuls » et la crèche.

Il indique que cette délibération n'a pas été formalisée et qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle.

**Le Conseil, à l'unanimité des présents confirme la délibération du 14 décembre 2016.**

### **Objet : ENTRE LA COMMUNE ET CCAS pour la Résidence « Bon Accueil »**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la révision des statuts de l'ancienne Communauté de Communes Cévenne et Montagne Ardéchoises, la Commune s'est vue attribuer la Résidence « Bon accueil ». Cette dernière relève, en matière de gestion de la compétence du CCAS qui a été créé par délibération en date du 7 octobre 2017.

La Commune doit donc mettre en location au CCAS l'ensemble immobilier et les équipements correspondants.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui pourrait lier la Commune et le CCAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve le projet de convention tel que présenté**
- **donne pouvoir à Monsieur Dominique TEYSSIER pour signer l'acte au nom de la Commune.**

### **Objet : ENTRE LA COMMUNE, le CCAS ET LA COMMUNE POUR LE BUDGET BOIS**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de passer une convention entre la Commune Budget général, le CCAS et la Commune Budget annexe Chaufferie bois pour la vente de calories.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui pourrait lier la Commune et le CCAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve le projet de convention tel que présenté**
- **donne pouvoir à Monsieur Dominique TEYSSIER pour signer l'acte au nom de la Commune.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Au registre sont les signatures.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Avancement du projet garages** : suite à la présentation du projet par l'Architecte et aux correctifs apportés le dossier pourra rapidement faire l'objet du dépôt de permis de construire.
- **Station service** : le nouveau dossier de demande de financement a été déposé à la Région
- **Travaux sur la voirie rurale** : suite aux dégâts importants de cet automne, la plupart des chemins nécessitent l'emploi d'un bull pour les remettre en état ; Jean Louis CHAZE va faire le tour avec l'ONF de nos chemins et de ceux qui relèvent de la gestion afin de globaliser les travaux à entreprendre.

- **Travaux sur les voies communales** : Dominique TEYSSIER va faire la tournée des routes avec Monsieur Prouhèse dans le cadre de l'assistance technique passée avec le Département. Un devis sera réalisé afin de déterminer les priorités. En ce qui concerne la remise en état de la Croix du Fau, une négociation est en cours avec EDF EN.
- **les conventions agricoles** : Françoise BENOIT et Jean-Claude VILLESSECHE ont déjà réuni 4 sections et les agriculteurs concernés. L'action va se poursuivre afin que les conventions soient signées le plus rapidement possible.